



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUIN 2023

CONVOCATION

Date : 17/05/2023

Envoi le : 02/06/2023

Publication le : 02/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 19h45 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 07

Pouvoirs : 04

Votants : 26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Yoann LAFAUX.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame Florence MÉTIVIER,
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir Monsieur Antoine MAQUIN.

Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gilles FERRAND



DEL N° 09-06-2023/04A MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL - TRANSFORMATION DE POSTES.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriales ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Luynes modifié par le conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

VU l'inscription de deux agents, titulaires du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, par ancienneté, au titre de l'année 2023 ;

VU l'inscription d'un agent, titulaire du grade d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, par ancienneté, au titre de l'année 2023 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE TRANSFORMER, à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- Deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en un poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

DÉCIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces 3 postes sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Monsieur Gilles FERRAND,
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **12 JUIN 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **12 JUIN 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230609-DEL_09062023_4A-DE

